

La Cour suprême délibère sur la nationalité de Lee Ibrahim Murray

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 13-09-2007 00:37:48

La Cour suprême a décidé mercredi de mettre en délibéré le dossier relatif à la nationalité de Lee Ibrahim Murray, un Marocain né en Grande-Bretagne, soupçonné par Londres d'être le cerveau d'une grande opération de braquage en Angleterre, a indiqué l'avocat du mis en cause, Me Abdellah Belmhidi Aïssaoui.

La Cour devra également se prononcer sur la demande d'extradition du prévenu formulée par le Royaume-Uni. La défense soutient que Lee Ibrahim Murray, 30 ans, est de nationalité marocaine, ce qui devra lui éviter, dans un tel cas, d'être extradé.

La haute juridiction avait validé, le 2 mai dernier, une demande d'extradition au Royaume-Uni d'un ressortissant britannique, Paul Allan, mis en cause dans le même hold-up durant lequel une somme de 53 millions de Livres sterling a été volée.

La Cour d'appel de Rabat avait condamné, le 21 février dernier, Paul Allan, pour des délits commis dans la capitale, à une peine de 8 mois de prison. Murray et ses acolytes sont accusés par la Grande-Bretagne d'avoir cambriolé, en février 2006, une société de transport de fonds près de Tonbridge, dans le comté de Kent (Sud-Est de l'Angleterre).

Ibrahim Lee Murray et Paul Allan sont incarcérés à la prison locale de Salé depuis leur condamnation par la Cour d'appel de Rabat.

MAP